N° 11 - 2026

DELIBERATION

DE LA REGIE DIEPPOISE DES ACTIVITES PORTUAIRES

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DIEPPOISE DES ACTIVITES PORTUAIRES

Réunion du 17 juin 2026

Le Conseil d'administration de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires s'est réuni le 17 juin 2026 à 10h30, au siège, 1 quai du Tonkin 76201 Dieppe, sous la présidence de Monsieur Jean-François BLOC.

Sont présents :

- M. Jean François Bloc, titulaire
- M. Frédéric Canto, titulaire, en visioconférence
- M. Robin Devogelaere, suppléant de M. Alain Bazille, en visioconférence
- M. Nicolas Langlois, titulaire
- Mme Imelda Vandecandelaere, titulaire
- M. Philippe Deiss, personne qualifiée, en visioconférence
- M. Laurent Damamme, Directeur Général
-

Sont excusés :

- M. Alain Bazille, titulaire, représenté par M. Robin Devogelaere, suppléant
- M. Jean-Baptiste Gastinne, titulaire, représenté par M. André Gautier, suppléant

M. Gastinne a remis un pouvoir à M. Bloc

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires, en leur article 12 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires ;

Vu l'avis rendu par le Comité de suivi, lors de sa réunion du 17 juin 2026, préalable à la tenue du Conseil d'administration ;

Sur le rapport de son Président ;

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres ;

CONSIDERANT

Que le vote à main levée, proposé par le Président, a été accepté par la totalité des membres présents ;

Que le Vice-président de la Régie Dieppoise pour les Activités Portuaires est élu par le Conseil d'Administration à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Qu'est candidat à l'élection de Vice-président de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires : Monsieur Nicolas LANGLOIS ;

Qu'à l'issue du premier tour de scrutin, le candidat a obtenu les résultats suivants : Monsieur Nicolas LANGLOIS a obtenu 7 voix ;

Que Monsieur Nicolas LANGLOIS a obtenu l'unanimité des suffrages exprimés à l'issue du premier tour de scrutin

Après en avoir délibéré ;

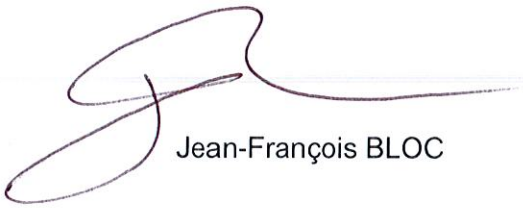
6 membres présents et 1 membre représenté sur les 7 membres en exercice

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE A L'UNANIMITE

D'acter l'élection de Monsieur Nicolas LANGLOIS comme Vice-président de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires

LE PRESIDENT DE LA REGIE
DIEPPOISE DES ACTIVITES
PORTUAIRES



Jean-François BLOC

Acte rendu exécutoire après envoi en préfecture.

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.